



LE GROSBOS

COMMUNE DE L'HOPITAL DU GROSBOS

Séance du conseil municipal du 7 octobre 2021

Absent excusé : Jean FOURQUIER donne procuration à Jean Louis DELEULE.
Secrétaire de séance : Raphaëlle TROUILLOT.

Le compte-rendu de la séance du 2 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

1 URBANISME

- Déclaration préalable de M. BOUVRESSE Pierre 34 grande rue : Centrale photovoltaïque en surimposition sur le toit (60m²).
- Déclaration préalable de M. CHEVALIER Thomas 3 rue du pré vert : Remplacement des fenêtres et volets bois par fenêtres et volets roulants PVC gris anthracite.

2 Repas des aînés et cérémonies des vœux

- Le repas des aînés aura lieu le 29 janvier 2022 dans la salle de convivialité du Cusenier dans la mesure du possible, sous réserve de la fin du chantier et des règles sanitaires.
- La cérémonie des vœux aura lieu le 16 janvier 2022 dans la salle de convivialité du Cusenier dans la mesure du possible, sous réserve de la fin du chantier et des règles sanitaires.

3 Aménagement intérieur du Cusenier

Des groupes de travail sont en train d'étudier les aménagements des différentes zones du bâtiment.

La crèche, périscolaire : Les différents équipements sont déjà en commande ou réceptionnés et stockés en attente de réception finale du bâtiment.

La cuisine : validation des devis fait, commande à faire

Les appartements : travail en cours

La salle : travail en cours

4 Règlement et tarification locaux du Cusenier

Un groupe de travail a été mis en place pour écrire le nouveau règlement et réfléchir sur des propositions de tarification.

QUESTIONS DIVERSES

- Fin du chantier SNCF, 19 octobre inauguration des nouveaux aménagements de la gare (non ouvert au public).
- L'ADMR « La Barèche-Etalans » recrute, un(e) aide à domicile et un(e) auxiliaire de vie sociale.
Contact : 03 81 59 36 72 ou mail : admrlabareche@fed25.admr.org
- Taille des haies : il est rappelé que les propriétaires sont tenus de tailler les haies en limite de leurs propriétés. La sécurité des personnes étant engagée dans certains secteurs (en particulier pour le ramassage des ordures ménagères), le non-respect de ces tailles pourrait entraîner l'arrêt de la collecte dans les rues concernées.
- Désherbage du village : considérant l'interdiction d'utiliser des désherbants, l'entretien des rues et du cimetière se fait uniquement manuellement par l'employé municipal (20 heures par semaine). La météo de cette année a été particulièrement favorable à une pousse importante et rapide. Nous demandons à chacune et chacun, un minimum de compréhension. Nous remercions les riverains qui entretiennent les trottoirs devant leurs propriétés.
- Stationnement : il est rappelé que le stationnement des véhicules sur la voie publique reste interdit en dehors des emplacements réservés. En période hivernale et afin de faciliter le déneigement, tout stationnement sur la voie publique doit être évité.
- Secrétariat mairie : depuis le lundi 11 octobre, le bureau est à nouveau ouvert au public les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8 h 00 à 12 h 00.

Les comptes rendus de conseil sont consultables sur le site de la commune
<http://www.lhopitaldugrosbois.fr/>

La secrétaire,

TROUILLOT Raphaëlle

Le Maire,

GRENIER Jean-Claude

